



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 519-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance extraordinaire tenue le 12 juin 2017 a adopté le règlement numéro 519-2017 portant le titre de :

« RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 330-2007 CONCERNANT LES DEMANDES DE DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PONT-ROUGE »

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 15 JUIN 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA